

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de SAINT-DIZIER

siège social :

Place Notre-Dame

52410 EURVILLE-BIENVILLE

Tél. : 03.25.55.54.19 Fax. : 03.25.06.86.44

E-mail : nord.sictom@wanadoo.fr

Assemblée générale du samedi 2 février 2019 à LOUVEMONT

Nombre de Délégués en exercice : 111

Nombre de présents : 62

Nombre de votants : 93

Le samedi deux février 2019, à dix heures, l'Assemblée du SMICTOM de la région de SAINT-DIZIER s'est réunie à la salle des fêtes de LOUVEMONT sous la présidence de Mr Jean-Marc FEVRE sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux janvier 2019

Communauté d'agglomération de SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE (membres en exercice : 52, présents : 35, votants : 62), Communauté de Communes du Bassin de JOINVILLE EN CHAMPAGNE (membres en exercice : 59, présents : 27, votants : 31)

Pouvoirs : Monsieur DUBOIS Christian donne pouvoir à monsieur BOZEK Jean, monsieur CADET Guy donne pouvoir à monsieur FRIQUET Daniel, monsieur MALINGRE Claude donne pouvoir à Monsieur AGNUS Joël, monsieur GUILLOUX Florian donne pouvoir à monsieur BOULLEE Michel, madame LANDREA Marie-Annick donne pouvoir à monsieur GARET Michel, monsieur HURSON Michel donne pouvoir à Monsieur RAMBERT Jean-Noël, madame SCHAUB Monique donne pouvoir à monsieur PASQUIER Bernard, monsieur RESIDORI Jean donne pouvoir à monsieur UTKALA Gilbert, monsieur ADAM BERNARD donne pouvoir à monsieur FEVRE Jean-Marc, madame CLAUSSE Virginia donne pouvoir à monsieur GOUVERNEUR Laurent, madame MICHEL Geneviève donne pouvoir à monsieur DELMOTTE Jacques.

Absents excusés :

Madame AUBRY Brigitte, Monsieur MARCHANDET Jean, Madame FOURNIER Amandine, madame VAN DER MENSBRUGGHE Sophie, madame POINOT Mauricette.

Compte-rendu Assemblée Générale du 2 février 2019

Accueil et mots de bienvenue de Monsieur Jean-Marc FEVRE, Président du SMICTOM ainsi que de Monsieur Jacques DELMOTTE, Maire de LOUVEMONT.

Le Président salue la présence toujours assidue d'une grande majorité des élus dans les assemblées et se réjouit également de la présence assidue de Monsieur Robert GUILLEMIN, Président d'honneur du Syndicat.

Après présentation des personnes excusées et des différents pouvoirs de représentation donnés aux Délégués, le Président rappelle que cette assemblée a, en plus de la présentation du compte administratif de l'exercice 2018, pour but essentiel de voter la contribution déchets qui sera appliquée en 2019.

I – Compte administratif 2018

Une lecture du compte administratif par chapitre a été effectuée avec explications au préalable de montants méritant des éclaircissements :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 611 (collecte des déchets) : en augmentation du fait des indices d'actualisation du marché liés au carburant et de la prise en charge de la collecte des déchets des

communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Der sur une année pleine.

- Article 6132 (location secrétariat) : baisse du montant versé car la somme inscrite au Compte administratif de l'année 2017 correspondait à l'année considérée + le rattrapage de 2 trimestres de l'année 2016 non facturés par la Collectivité ; celle inscrite au Compte administratif de 2018 est amputée du dernier trimestre qui n'a pas été facturé.
- Article 6161(assurance) : augmentations due à la nécessité d'assurer un local de stockage mis gratuitement à disposition par la ville de SAINT-DIZIER.
- Article 6261 (frais d'affranchissement) : diminution en 2018 car une grosse commande avait été effectuée en 2017 afin d'anticiper les hausses des prix du timbre annoncée pour 2018 : stock suffisant pour les envois de l'année considérée.
- Article 6554 (traitement des déchets) : baisse importante car marché de tri des déchets moins onéreux et baisse du coût de l'incinération des déchets à la tonne (fin du remboursement du crédit-bail de l'usine d'incinération de CHAUMONT)

Recettes de fonctionnement :

- Article 6419 : remboursement de salaire suite à un accident du travail d'un agent du SMICTOM.
- Article 74758 : recettes moins élevées car diminution de la contribution par habitant demandée (86€/an/habitant en 2017 contre 78€/an/habitant en 2018).

Par ailleurs, le résultat de l'exercice doit être nuancé car certaines recettes concernant les soutiens des éco organismes n'ont pas pu être reversées par le SDED 52 (environ 150 000€) sur l'exercice 2018 ; elles le seront sur 2019.

Le Président rappelle que ce déficit était prévu, conforme et annoncé en connaissance de cause lors du vote des contributions 2018 ; ces dernières avaient volontairement été diminuée par anticipation de la baisse des coûts de traitement des déchets ; la situation financière du syndicat pouvait le permettre.

L'excédent de fonctionnement cumulé restant représente 2 mois de fond de roulement pour le SMICTOM.

Présenté et mis aux débats de l'assemblée.

Assemblée présidée par Mr BOZEK, 2ème Vice-Président, après que Mr FEVRE ait quitté la salle.

Dépenses de fonctionnement :	7 044 078.47 €
Recettes de fonctionnement :	6 562 327.87€
Déficit de fonctionnement :	481 750.60 €

Dépenses d'investissement :	32 502.47 €
Recettes d'investissement :	16 259.21 €
Déficit d'investissement :	16 243.26 €

Déficit de l'exercice 2018 :	497 993.86 €
------------------------------	--------------

Adopté à l'unanimité

Reprise de la Présidence par Mr FEVRE

II – Compte de gestion 2018

Résultats identiques au compte administratif
Approuvé à l'unanimité

III-Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Il est proposé à l'assemblée de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses inscrites au budget 2018 avant l'adoption du Budget principal 2019 : adopté à l'unanimité.

IV – Débat d'orientation budgétaire 2019

Baisse des coûts liés à l'incinération des déchets du fait d'une diminution des tonnages collectés et des coûts de traitements à la tonne (Conséquence de la signature de contrat de revalorisation énergétique et de la fin du remboursement des emprunts liés à l'usine d'incinération).

Légère hausse concernant la collecte du verre et tri-conditionnement du sélectif liée à l'actualisation des marchés et à l'augmentation des tonnages à collecter et à traiter.

Baisse des dépenses de conteneurisation car diminution de la commande de sacs de tri sélectif (stock 2018 à écluser)

Légère augmentation des coûts liés à la déchetterie qui permettra d'absorber les frais liés au coût de traitement de l'amiante collectée lors des opérations menées en 2018.

Le Président informe l'assemblée du succès de cette collecte puisque les tonnages collectés passent de 20 tonnes en 2017 à 37 tonnes en 2018 pour un montant global de 24 939€ HT.

Compte-tenu de tous ces éléments les contributions peuvent être revues à la baisse et ont été ainsi détaillées :

(En : Euros TTC / hab /an)

Depenses	SMICTOM mutualisé			Communes apport volontaire		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
	Voté	Voté	Proposition	Voté	Voté	Proposition
population	64734	69643	68810	181	176	338
Frais syndicaux SMICTOM	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €
Déchetterie	23,74 €	23,74 €	24,00 €	23,74 €	23,74 €	24,00 €
Collecte ordures ménagères - sélectif	27,96 €	27,62 €	28,40 €	12,76 €	12,77 €	13,00 €
Traitement (incinération)	38,52 €	35,60 €	26,20 €	38,52 €	35,60 €	26,20 €
Tri-conditionnement	8,99 €	5,45 €	6,23 €	8,99 €	5,45 €	6,23 €
Collecte du verre	1,55 €	1,71 €	2,03 €	1,55 €	1,71 €	2,03 €
Conteneurisation bacs et sacs	2,29 €	2,36 €	1,75 €	2,29 €	2,36 €	1,75 €
Communication	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
TOTAL A	105,95 €	99,38 €	91,51 €	90,75 €	84,53 €	76,11 €

Recettes

Subventions 2019 attendues, revente des matériaux, soutiens à la performance, valorisation énergétique, communication	14,50 €	14,50 €	15,80 €	14,50 €	14,50 €	15,80 €
---	---------	---------	---------	---------	---------	---------

TOTAL B	91,45 €	84,88 €	75,71 €	76,25 €	70,03 €	60,31 €
Crédit financé par l'excédent	5,45 €	6,88 €	-0,29 €	6,25 €	5,03 €	-0,69 €
Contribution	86,00 €	78,00 €	76,00 €	70,00 €	65,00 €	61,00 €

Approuvé à l'unanimité

Le Président insiste sur le fait que le réseau des déchetteries Haut-Marnaises est très dense et qu'il est souvent montré en exemple par les prestataires et les éco-organismes.

Monsieur ARNOULD ajoute qu'il faut bien mettre en évidence la part du coût lié à l'accès aux déchetteries dans la contribution globale lorsque les collectivités communiquent ; les habitants ayant trop souvent tendance à croire que leur contribution se résume essentiellement à la collecte de leurs déchets.

Monsieur GOUGET fait remarquer que le dépôt des pneus sur les déchetteries devient compliqué, des refus sont parfois constatés.

Le Président explique que les enlèvements sont effectués par des prestataires agréés et qu'ils rencontrent des soucis du fait des quotas en place.

Il n'est pas exclu de recourir à une prestation externe afin de résoudre ce problème.

Monsieur NOVAC informe l'assemblée qu'une start-up basée à SAINT-DIZIER a créé une activité de confection d'objets à base de pneus ; peut-être serait-ce un débouché possible.

Pour faire suite à une demande d'EMMAUS, Monsieur LAURENT déplore l'absence de partenariat entre le SDED et cette structure au niveau des déchetteries, la structure souhaiterait notamment la mise en place de box de dépôt d'objets réutilisables.

Le président fait remarquer que ces propos sont inexacts puisque le SDED participe aujourd'hui au fonctionnement d'EMMAUS à plus de 60 000€.

V – Contrats privés SUEZ ENVIRONNEMENT

Participation 2019 : 200 €/tonne TTC

Adopté à l'unanimité.

VI – Encaissement chèque VIVINTER SIACI

A l'unanimité, l'assemblée autorise l'encaissement d'un chèque de 2 762.70 émis par VIVINTER SIACI correspondant au remboursement des rémunérations et charges liées à l'accident de travail d'un agent du SMICTOM.

VIII – Questions diverses

➤ Le Président informe l'assemblée de la date de la prochaine assemblée générale du SMICTOM qui se déroulera le samedi 30 mars 2019 à THONNANCE LES JOINVILLE et qui sera consacrée au vote du budget 2019 et à la possibilité pour les élus présents d'échanger avec les prestataires en charge de la gestion des déchets sur notre territoire.

➤ Intervention de Monsieur Dominique LAURENT regrettant de ne plus pouvoir aller directement au poste de transfert de SAINT-DIZIER pour y déposer les ordures ménagères que la Commune ramasse sur la piste cyclable ou dans les rues de la Commune ; cela évitait une charge de travail pour les ripeurs.

➤ Interventions de Délégués concernant les aménagements de déchetteries :

- Monsieur Michel GARET fait constater la saturation du site de SAINT-DIZIER et souhaiterait savoir ou en était le projet d'extension ou de réaménagement.

Une réflexion est en cours concernant la possibilité d'achat à la Ville de SAINT-DIZIER d'un terrain contiguë à la déchetterie actuelle afin de penser à une extension et un réaménagement

global du site. Un architecte travaille également sur le projet afin de proposer différents scénarios.

Le site de SAINT-DIZIER (avec ARC-EN-BARROIS et MONTIER-EN-DER) fait partie des travaux inscrits au budget 2019 du SDED.

- Monsieur NOVAC fait part à l'assemblée de son expérience sur des déchetteries situées en Bretagne conçues de telle sorte que le temps d'attente est quasi nul.
- Le Président insiste sur le fait que ce nouvel aménagement doit être bien réfléchi pour s'adapter au mieux aux besoins des usagers ; une réflexion sur un système de badge d'accès, de clôture active pourrait être envisagée.
- Le Président informe l'assemblée que suite à la dernière assemblée générale du SMICTOM ou il avait été fait remarquer qu'il existait une autre entreprise locale agréée pour la collecte de l'amiante (entreprise ROSSETTI de SOMMEVOIRE-ROZIERES), à ce jour, malgré plusieurs relances, aucune réponse n'a été reçue de la part de cette entreprise.
- Monsieur BOULLEE informe l'assemblée qu'un test de broyage de végétaux en partenariat avec l'AJAL sera prochainement réalisé sur la déchetterie de WASSY

➤ Intervention de monsieur Laurent GOUVERNEUR concernant l'intégration au 01/01/2020 de 6 communes marnaises (soit environ 1500 habitants) adhérentes à la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIZIER Der et BLAISE mais aujourd'hui collectées par un syndicat voisin qui doit prochainement passer à une prestation en collecte incitative.

Afin d'harmoniser la pratique de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la collectivité, il est prévu d'intégrer ces communes au marché du SMICTOM.

Un « ticket de sortie » représentant la contribution restant à payer par ces communes au syndicat de traitement des déchets marnais dans le cadre du remboursement des frais engendrés par la construction des usines de traitements des déchets de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, sera à régler.

Le Président du SMICTOM avance l'idée de contribuer pour moitié au paiement de cette somme afin de conforter les bonnes relations existantes entre le SMICTOM et la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIZIER Der et Blaise et également afin de permettre de limiter les éventuels vides de four en apportant de nouveaux tonnages d'ordures ménagères à incinérer.

➤ Compte-rendu du travail effectué sur la réduction des déchets auprès des gros producteurs de notre Syndicat : envoi de lettres à toutes les structures sortant plus de 1 100 litres d'ordures par semaines en demandant de se mettre en conformité avec cette mesure.

Plusieurs contrats de prestations ont été signés ce qui permettra de faire baisser les tonnages globaux imputés au SMICTOM.

Intervention de Monsieur MERCIER suite à une lettre reçue pour un point de regroupement de déchets supérieur au seuil autorisé : ce point concernait les déchets de plusieurs entités (école, association, crèche, RAM, ...) donc pas suites à donner.

➤ Le Président informe l'assemblée que suite à plusieurs rencontres, les services de l'Etat ont relancé l'idée d'un regroupement des différents SMICTOM au niveau départemental.

A ce jour aucune décision n'a été prise en ce sens. Si toutefois tel était le cas, il serait proposé à l'assemblée de conserver la proximité du service en préservant une antenne à EURVILLE-BIENVILLE ainsi que de fonctionner avec des budgets annexes afin de permettre de proposer une contribution aux usagers aussi avantageuse qu'aujourd'hui.

➤ Madame Marie-Bénédicte MONTAGNE demande des explications sur la faisabilité et les enjeux financiers d'une collecte déchets en apport volontaire sur sa Commune.

➤ Le Président remercie le personnel et les élus du SMICTOM pour leur travail et leur implication dans leur mission.

Monsieur le Président clos la séance et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.